

10 Faits divers & Justice

Accusé d'inceste et de viol sur sa fille de 13 ans Moudicka Djom a été incarcéré à la prison de Mouila

J.K.

Mandji/Gabon

UN père incestueux, Moudicka Djom, la quarantaine révolue, est actuellement en détention préventive à la prison centrale de Mouila. Cet homme politique bien en vue à Mandji, chef-lieu du département de Ndoulou (province de la Ngounié), est poursuivi par le ministère public, parce qu'il entretiendrait des rapports sexuels avec sa fille M.G.A., née d'une union avec une femme habitant Libreville.

Domicilié au quartier Derrière-L'hôpital (Mandji) où il vit avec sa famille (une épouse et plusieurs enfants parmi lesquels MGA), Moudicka Djom aurait commencé à abuser de sa fille alors qu'elle n'avait que 7 ans. Elle en a 13 aujourd'hui. Pour que l'affaire ne soit connue de personne, il avait menacé de tuer la fillette si celle-ci dévoilait ce secret.

Craignant pour sa vie, MGA a gardé le secret, pendant cinq ans.

Comment procédait Moudicka Djom pour abuser de la chair de sa chair ? A chaque absence de son épouse, il envoyait les autres enfants jouer loin du domicile conjugal. Et prenait de force la petite MGA il abusait à volonté.

Le pot-aux-roses a été



Photo : Juste Kassa

Le quartier Derrière-l'hôpital (Mandji) où se sont déroulés les faits.

découvert lors d'un bref séjour de la victime chez son oncle Kevin. Mais, c'est à la fille de ce dernier qu'elle confie son petit secret. Craignant les représailles de la part de son géniteur de bourreau, elle recommande à sa cousine de ne le révéler, sous aucun prétexte, à personne d'autre. Les faits sont si graves et lourds de conséquences que la fille de Kevin décide de se confier à son tour à une de leurs tantes. Cette dernière fait alors des sommations à la petite MGA. Une séance de doigté confirme que la mineure avait perdu son hymen.

CLOUE AU PILORI PAR LA VICTIME. La supercherie du père incestueux étant mise à nu,



Photo : Juste Kassa

La brigade de gendarmerie de Mandji où le père incestueux présumé était gardé à vue, avant d'être présenté devant le parquet de Mouila.

l'oncle convoque le bourreau qui refuse de répondre à son invitation. Face à cette situation, une réunion de famille se tient, en présence de la mère de MGA, qui a fait le déplacement expresse

de Mandji.

Par manque de médecin dans la localité, la famille maternelle emmène la mineure à Fougamou, où le médecin-chef du centre médical pose son diagnostic : le viol sur

MGA s'est fait avec violence.

Munie de ce précieux élément, la famille (maternelle) de la petite porte plainte à la brigade de gendarmerie de Mandji, qui interpelle Moudicka Djom, avant de le garder à vue pour nécessité d'enquête.

La réaction de la famille de Moudicka Djom ne se fait pas attendre. Kevin, l'auteur de la plainte fait l'objet de pressions et de persécutions. On lui enjoint même de retirer sa plainte et lui propose, en retour, un règlement à l'amiable.

Comme si cela ne suffisait pas, la même famille, dans sa volonté d'étouffer absolument l'affaire, s'en remet à un "Nganga" pour qu'il trouble, à l'aide des pratiques fétichistes, la conscience des enquêteurs et la procédure en cours.

Mais tout ceci n'a finalement servi à rien. En effet, Moudicka Djom a beau nier les faits qui lui sont reprochés, il a été cloué au pilori par sa victime de fillette.

Au terme de sa garde à vue, le père incestueux et violeur présumé a donc été présenté devant le parquet de Mouila qui, après l'avoir auditionné, l'a déféré à la maison d'arrêt de la localité. Tout Mandji, dit-on, attend impatiemment la suite judiciaire de cette affaire.

Faits d'ailleurs

Il se coince le pénis avec un anneau en métal

Un homme, âgé de 60 ans, s'est coincé le pénis dans un anneau en métal en Chine. Son membre avait tellement gonflé qu'il ne pouvait plus se rendre aux toilettes. Au début, un peu honteux, il n'a pas osé aller à l'hôpital. Mais la douleur était tellement atroce qu'il a dû se résoudre à appeler les pompiers qui l'ont transporté aux urgences. Les médecins ont alors dû utiliser une scieuse électrique pour enlever l'anneau.

Elle tranche la gorge à son fils avec un cutter

Les faits se sont déroulés en Vendée (France). Une mère de famille, Sophie Blondeau, a administré des médicaments à son fils, âgé de 15 ans, pour l'endormir. Elle l'a ensuite tué en le frappant à la gorge avec un cutter. Puis la dame a tenté de mettre fin à ses jours en se pendant. C'est la demi-sœur du jeune homme qui a fait la macabre découverte et qui a appelé les secours. Ces derniers n'ont pu que constater la mort de l'adolescent. Quant à la mère, elle a été transportée en réanimation à l'hôpital où elle a spontanément reconnu son geste à son réveil. Sophie Blondeau, âgé aujourd'hui de 47 ans, a été condamnée, vendredi dernier, à 20 ans de réclusion criminelle par la Cour d'assises de Vendée.

Une professeure enceinte de son... élève

Une enseignante de la Roanoke middle school à Trophy club, au Texas (Etats-Unis), Katherine Ruth Harper, a été interpellée, samedi, parce qu'elle est soupçonnée d'avoir eu des relations sexuelles avec son élève de 15 ans. C'est une dénonciation anonyme, en décembre dernier, qui a permis l'ouverture d'une enquête. L'adolescent, âgé de 15 ans, a été interrogé par la commission scolaire et a reconnu avoir fait l'amour à plusieurs reprises avec son enseignante qui est également coach d'une équipe de majorettes à la Tidwell Middle School. Katherine Ruth Harper est une femme mariée âgée de 27 ans. Elle est enceinte de 8 mois et il est possible que son élève soit le père. Elle est également suspectée d'avoir fait boire de l'alcool à l'adolescent. Elle a envoyé des photos d'elle nue au jeune homme. L'enquête suit son cours.

Rassemblés par JNE

Agression fatale à Bitam

Poignardé à mort pour un téléphone portable

SSB

Bitam/Gabon

UN Burkinabè vient d'être victime des actes de barbarie qui vont crescendo dans la ville de Bitam. Il s'agit de Bance Bassirou, poignardé à mort par des bandits qui en voulaient à son téléphone portable.

L'infortuné avait pourtant réussi à semer, dans un premier temps, les braqueurs qui le poursuivaient pour lui faire les poches. Mais, essoufflé, il a été finalement rattrapé par ses bourreaux qui, après lui avoir fait les poches, vont ensuite le poignarder mortellement.

Le médecin-légiste qui a procédé à l'autopsie de la victime fait état de cinq coups de couteau

reçus à des points sensibles du corps par le défunct.

L'enquête, confiée à la Police judiciaire (PJ) de Bitam, a permis d'appréhender, rapidement, les auteurs présumés de ce meurtre. Ces derniers, au terme de leur garde à vue à Bitam, ont été conduits sous bonne escorte à Oyem, où un juge d'instruction, après les avoir auditionnés, les a placés en détention à la prison centrale. En attendant qu'ils rendent des comptes à la justice. Arrivé au Gabon comme plusieurs candidats à l'immigration, pour faire fortune au Gabon, Bance Bassirou a d'abord travaillé à Olam-Bitam pour, affirment ceux qui le connaissent, se faire une santé financière avant de caresser d'autres ambitions. Ayant donc réussi à



Photo : SSB

Un Burkinabè poignardé à mort à Bitam/La victime.

épargner un peu d'argent, il décide de poursuivre son aventure en direction de Mitzi pour relever de nouveaux défis. Dans le chef-lieu du département de l'Okano, il est rapidement embauché dans une mine d'or. Mais, malheureusement pour lui, affirme une source sûre, il est interpellé par

les forces de sécurité pour défaut de carte de séjour.

UNE FIN TRISTE. Présenté devant le parquet d'Oyem, il est déféré, après audition par un juge d'instruction, à la prison centrale.

Lors de son procès, il écope une peine d'emprisonnement de trois mois. Après quoi, il est

retenu pour faire partie d'une opération de refoulement du territoire national programmée par les autorités gabonaises.

Avant le déclenchement de l'opération, coup de théâtre : Bance Bassirou, qui n'a pas du tout envie de quitter le Gabon, réussit, on ne sait trop comment, à s'enfuir. Il s'installe de nouveau à Bitam, où il espère poursuivre ses activités. Mais le sort en décidera autrement. En effet, trois jours seulement après son évasion, le jeune Burkinabè est victime d'une agression au cours de laquelle il perd la vie. Triste fin donc pour cet immigré clandestin qui ne voulait pas quitter le Gabon.